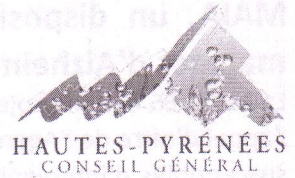


Colloque « Pour la santé des personnes vieillissantes : le département des Hautes-Pyrénées innove »

Jeudi 24 octobre



Personnes âgées, une mission essentielle du Conseil Général

Le Conseil Général définit et met œuvre la politique gérontologique départementale. Il assure au quotidien l'instruction, le paiement, le suivi et le contrôle des prestations légales en faveur des personnes âgées (APA et autres aides relevant de l'aide sociale générale : aide ménagère, repas en foyer ou portés à domicile, hébergement en établissement social ou médico-social ou en accueil familial).

Le Conseil Général réalise également :

- le suivi médico-social pour les personnes âgées (accompagnement individualisé) ;
- le pilotage du dispositif d'accueil familial pour adultes ;
- le pilotage des actions en faveur des aidants familiaux ;
- la participation au fonctionnement du relais d'aide à domicile.

Les Hautes-Pyrénées, département pilote dans la prise en charge des personnes âgées

La prise en charge des personnes âgées est un axe prioritaire de la politique de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Général des Hautes-Pyrénées et des organismes de sécurité sociale.

L'ARS a mobilisé tous ses partenaires des Hautes-Pyrénées pour expérimenter dans le département un projet-pilote national sur cette priorité qu'est la santé des personnes âgées. La candidature des Hautes-Pyrénées a été retenue par le Ministère des affaires sociales et de la santé, parmi huit sites en France.

L'ARS, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, les organismes d'Assurance Maladie et d'Assurance Vieillesse, s'engagent ainsi pour cinq ans dans la mise en œuvre de ce projet, au service des personnes âgées dans les Hautes-Pyrénées.

Le projet PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées confrontées à une perte d'autonomie. Dans les Hautes-Pyrénées, la mise en œuvre de ces actions va bénéficier d'un appui national spécifique.

Ce projet va prendre appui sur les expériences déjà menées dans les Hautes-Pyrénées et sur un partenariat actif avec le Gérontopôle de Toulouse. Au plus près des réalités de terrain, les axes de travail seront concentrés sur les difficultés de certaines étapes du parcours de vie des personnes âgées : par exemple la détection des situations de perte d'autonomie, la sécurisation du maintien à domicile la nuit, la coordination entre professionnels de santé en cas d'hospitalisation des personnes âgées, leurs conditions d'accueil aux urgences, les risques de iatrogénie médicamenteuse, les difficultés de déplacement en milieu rural...

MAIA, un dispositif, un réseau pour une meilleure prise en charge des malades d'Alzheimer et des personnes âgées

La MAIA 65 est un projet co-porté par le Conseil Général et le réseau de santé ARCADE en réponse à l'appel d'offre de l'Agence régionale de Santé. Il a pour but de rassembler l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir auprès des personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et plus largement de toute personne âgée : famille et aidants, médecins, infirmières, aides à domicile, assistantes sociales, etc...

La MAIA est un réseau local associant les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social. Ce réseau vise en premier lieu à déployer sur un bassin de santé un « guichet intégré » pour simplifier les démarches des usagers. Le guichet permet la mise en place de la gestion de cas complexes (accompagnement intensif personnalisé par un référent MAIA qui s'appuie sur des outils d'évaluation multidimensionnelle et vise à la définition d'un Projet de Service Individualisés).

Programme

▪ *Ouverture par*

- la Présidente de la commission Action sociale, insertion et politique de la ville

Jeanine DUBIE

- le Vice-Président du CODERPA 65 Bernard CASSAGNET

▪ *Présentation du dispositif « personnes âgées en risque de perte d'autonomie »*
par Isabelle GAUME, déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé

▪ *La personne âgée fragile*

par Dr Yannick GASNIER, médecin-gériatre, chef du pôle de gériatrie du Centre Hospitalier de Bigorre, correspondant de l'équipe territoriale vieillissement et prévention de la dépendance dans les Hautes-Pyrénées

▪ *La place du pôle santé dans le parcours de soins de la personne âgée*

par Drs Laurent BARON et Jean-Christophe JOULIE, pôle santé du Val d'Adour

▪ *La qualité des soins en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)*

par Dr Ghislaine LAPALISSE, médecin de l'Agence Régionale de Santé

Modérateur : Romain CABAUP, Directeur de l'Autonomie au Conseil Général